



ANNEXE 25

Nos références à rappeler : **URB/874.1-26.116**

URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le terrain concerné est situé à 1474 Ways, Grand Route 53 et cadastré division 8, section C n°248E4, 248Z3.

Le projet consiste en la **démolition et reconstruction de l'habitation** et du garage et présente les caractéristiques suivantes :

- Bâtiment rez+1 à toiture plate + garage à toiture plate ;
- Implantation sur l'emprise des constructions existantes + liaison de l'habitation avec le garage ;
- Hauteurs :
 - volume principal : sous la gouttière du n°51 ;
 - garage : 9 cm sur le faîte du garage actuel ;
- Matériaux : enduit de ton blanc et bardage bois ajouré de ton naturel.

Le projet est soumis à « annonce de projet » pour le motif suivant : Article R.IV.40-2/§1 2° du CoDT : « *La construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partie de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15m et dépasse de plus de 4m les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.* »

**Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, du
05 octobre 2026 au 19 octobre 2026**

- soit par courrier ordinaire daté et signé (Espace 2000, n°3 à 1470 Genappe),
- soit par courriel identifié et daté (info@genappe.be),
- soit par télécopie datée et signée (067/79.42.47).

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS, à partir du 28 septembre 2026 jusqu'au 19 octobre 2026**, à l'Administration communale, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe, service urbanisme, les jours ouvrables.

En outre des explications techniques peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant ou du service de l'urbanisme, Espace 2000 n°3 à 1470 Genappe. Agent traitant : Yvon SCHIETTECATTE - 067/79.42.33 – yvon.schiettecatte@genappe.be

A Genappe, le 24 septembre 2026

La Directrice Générale,
(sé) M. TOCK

le Bourgmestre,
(sé) G. COURONNE